



Transcription dans l'état civil

Par **mer**, le **01/04/2011** à **21:35**

Bonjour,
voilà j'ai un petit soucis de faire transcrire ma fille qui né au Maroc, je suis française est j'ai contracter un autre mariage au maroc 2005 après 2 an j'ai une petite fille depuis les premier mois grossesse j'ai fait une reconnaissance a la mairie ou j'habite, j'ai adressé un demande de transcription au consulat au maroc et me demande des pieces a fournir pour constituer un dossier et parmi les pieces demande un acte de mariage certifié conforme, et comme je suis mariée ici en france je crains d'être disqualifiée comme polygame. Ma question est la suivante comment faire de transcription dans l'état civil et moi je suis mariée ici et je suis mariée au maroc?

Par **mimi493**, le **02/04/2011** à **04:34**

Vous êtes polygame. votre second mariage est nul d'office
Vu que l'acte de naissance de votre fille doit mentionner que les parents sont mariés, vous êtes coincé

Par **zer**, le **02/04/2011** à **17:19**

merci bien pour votre réponse sauf je vous précise que j'ai eu l'acte de naissance de ma fille délivré par la mairie au maroc mais y'a pas mentionner que je suis mariée, dans l'acte de naissance c'est marqué le nom du père et le nom de la mère mais il mentionne pas que les parents sont mariés.

Par **mimi493**, le **02/04/2011** à **18:11**

ça doit être implicite avec le nom de l'enfant selon les lois marocaines.
En tout cas, vous êtes hors-la-loi, la polygamie est un délit. Pourquoi se marier quand on n'est pas divorcé, vous cherchez vraiment les ennuis

Par **zer**, le **02/04/2011** à **18:29**

oui ,je sais que je suis hors la loi sauf que ici pour faire les démarches de divorce ca prend beaucoup du temp et sa cout tros chere alors j'ai pris le chemin plus simple, moi j'ai poser ma question pour trouver des solutions pour la transcription de ma fille dans l'état de civil étant francais et qui est fait et fait,merci.

Par **mimi493**, le **02/04/2011** à **18:49**

Vous avez déjà fait la démarche, on vous demande des papiers, soit vous les fournissez soit vous ne les fournissez pas.